



Catégorie B, sous-catégorie 5.0 (LMR visant les matières actives homologuées présentes dans les produits d'origine canadienne)

N° de demande : 2005-3855
Produit : MERTECT SC
Matière active (m.a.) : thiabendazole (fongicide)
N° d'homologation : 13975
N° de document de l'ARLA : 1421016

Contexte

Le thiabendazole (n° d'homologation 19605) est un ingrédient du fongicide MERTECT SC, préparation commerciale utilisée en traitement post-récolte pour lutter contre les maladies des tubercules de pomme de terre. Il est homologué depuis le 1^{er} juillet 1963.

But de la demande

Cette demande vise à faire passer de 4 à 10 ppm la limite maximale de résidus (LMR) de thiabendazole dans ou sur les pommes de terre. On ne propose aucune modification à l'étiquette du MERTECT SC.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise pour cette demande parce que le thiabendazole est déjà homologué au Canada.

Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique et une évaluation de l'exposition professionnelle ou occasionnelle ne sont pas requises pour cette demande puisque l'on propose d'augmenter la LMR d'une matière active actuellement homologuée au Canada.

Pour avaliser l'augmentation de la LMR de thiabendazole dans ou sur les pommes de terre, on a examiné les données sur les résidus attribuables au traitement post-récolte de pommes de terre cultivées en plein champ.

Recommandations à l'égard de la LMR

Les recommandations visant à faire passer de 4 à 10 ppm la LMR dans ou sur les pommes de terre reposent sur le projet de directive PRO2005-04, intitulé *Orientations concernant*

l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides (LMR) à la lumière de données d'essais sur le terrain.

Sur la base des résidus mesurés dans les pommes de terre traitées (TABLEAU 1), on révisera la limite maximale de résidus (LMR) de thiabendazole dans ou sur les pommes de terre.

TABLEAU 1. Sommaire des données sur les résidus dans les pommes de terre cultivées en plein champ et traitées après la récolte, qui ont été utilisées pour faire passer de 4 à 10 ppm la limite maximale de résidus (LMR) de thiabendazole (TZL)		
Dose d'application (g m.a./tonne)	Nombre de jours après le traitement	Résidus (ppm)
43,91	6	3,3, 2,8
43,91	34	5,8, 5,5
43,91	61	0,016, 0,017
43,91	119	0,16, 0,020
37,6	0	3,32
37,6	20	2,55
37,6	57	3,65
37,6	122	3,95
37,6	178	5,63
37,1	0	4,59
37,1	20	5,47
37,1	57	8,01
37,1	122	6,88
37,1	178	6,72
36,0	0	2,44
36,0	20	1,66
36,0	57	2,26
36,0	122	1,91
36,0	178	1,92
33,4	0	4,22
33,4	20	2,76
33,4	57	5,12
33,4	122	4,18
33,4	178	5,45

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Une évaluation environnementale et une évaluation de la valeur ne sont pas requises en l'absence de modification à l'étiquette du MERTECT SC.

Conclusions

Après examen des données présentées, la LMR de thiabendazole dans ou sur les pommes de terre traitées après la récolte peut passer de 4 à 10 ppm. Cette nouvelle LMR concorde avec celle des États-Unis. Les résidus dans ou sur les pommes de terre traitées après la récolte avec du thiabendazole ne poseront de risque inacceptable pour aucun segment de la sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Liste des études présentées par le titulaire d'homologation

PMRA Document Number	Reference
1103058	Kissling, M., 1999, Residue Study with thiabendazole (MK 360) in or on Potatoes in Netherlands, Novartis Crop Protection AG, 2237/98, MRID: N/S, DACO: 7.4.1
1103059	Kissling, M., 1999, Residue Study with thiabendazole (MK 360) in or on Potatoes in Netherlands, Novartis Crop Protection AG, 2238/98, MRID: N/S, DACO: 7.4.1
1103072	Kissling, M., 1999, Residue Study with Thiabendazole (MK 360) in or on Potatoes in Netherlands, Novartis Crop Protection AG, 2235/98, MRID: N/S, DACO: 7.4.1
1103073	Kissling, M., 1999, Residue Study with Thiabendazole (MK 360) in or on Potatoes in Netherlands, Novartis Crop Protection AG, 2236/98, MRID: N/S, DACO: 7.4.1
1271696	2006, Thiabendazole - Residue Levels on Potatoes (Tubers) from Trials Conducted with Mertect SC Applied in a Commercial Setting in Canada During 2005, Syngenta Crop Protection Canada, Inc., CER 05403/05, DACO: 7.4.1
1288795	2006, SUPERVISED RESIDUE TRIAL ANALYTICAL METHODOLOGY, ALS Laboratory Group, Environmental Division, M 333, DACO: 7.2.1

Autres renseignements pris en considération

Aucun.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.